L'Est éclair, 17 mars 2016

Le Sénat hypothèque l'inscription de la déchéance dans la Constitution

Rédaction en ligne

Le Sénat a hypothéqué la tenue d'un Congrès sur l'ensemble de la révision constitutionnelle voulue par François Hollande après les attentats de novembre, en réservant jeudi la déchéance de nationalité aux binationaux, mais d'autres scénarios restent encore possibles.

2 réactions J'aime Partager 1 Tweeter G+1 0

Par 187 voix (droite et centre) contre 149 (gauche)et 7 abstentions, le Sénat à majorité de droite a voté contre l'avis du gouvernement un amendement issu de sa commission des Lois, prévoyant que la déchéance ne puisse concerner qu'un auteur de crime terroriste «disposant d'une autre nationalité que la nationalité française». Il a ainsi inscrit noir sur blanc l'interdiction de créer des apatrides, prenant le contre-pied des députés.

Phoca PDF